



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P120_2022

Date : 24/03/2022

OBJET : Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition du programme d'aménagement du secteur du Grand Saint-Lin sur la commune de Valognes - Avenant n° 1

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a signé le 19 juillet 2019 un marché public de Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition du programme d'aménagement du secteur du Grand Saint-Lin sur la commune de Valognes avec un groupement conjoint composé de la société OREKA Ingénierie (mandataire), Atelier Vert-Latitude et SHEMA.

Le montant initial du marché public s'élève 47 727,00 € HT (tranche ferme de 41 502,00 € HT, tranche optionnelle de 6 225,00 € HT), soit 57 272,40 € TTC.

Suite aux réflexions menées dans le cadre de l'étude (diagnostic/scénario d'aménagement), la réalisation d'une maîtrise d'œuvre urbaine a été écartée et l'intervention du cotraitant SHEMA a de ce fait, été revue à la baisse.

Son intervention ne s'est finalement pas révélée être nécessaire sur les aspects suivants :

- phasage du scénario retenu,
- estimation financière,
- présentation des différents modes opératoires.

Ce cotraitant n'a, de plus, pas participé aux réunions des deux Comités de pilotage de la phase 2.

L'incidence financière est de - 2 250,00 € HT, soit - 5,4 % par rapport au montant du marché initial.

Il est donc proposé de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte la modification introduite dans la mission du cotraitant SHEMA.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2022_018 du 1^{er} mars 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°3,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,

Vu la délibération n° 16/074/17 du 22 septembre 2016 de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin portant constitution d'un groupement de commande avec la Ville de Valognes pour le projet d'aménagement global du site accueillant l'espace aquatique,

Vu la convention constitutive de groupement de commande signée le 2 novembre 2016,

Vu la décision de Président n° 183_2019 du 5 juillet 2019 autorisant la signature du marché public,

Décide

- **De signer** l'avenant n° 1 au marché public pour la Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition du programme d'aménagement du secteur du Grand Saint-Lin sur la commune de Valognes avec OREKA Ingénierie, en sa qualité de mandataire du groupement, sise 61 rue de l'Abbaye à Cherbourg-en-Cotentin, pour un montant de - 2 250,00 € HT, soit - 2 700,00 € TTC, ce qui représente une moins-value de 5,4 %,
- **De dire** que l'avenant n°1 porte le montant total du marché public à 45 477,00 € HT (tranche ferme de 39 252,00 € HT et tranche optionnelle de 6 225,00 € HT) soit 54 572,40 € TTC,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté d'Agglomération du Cotentin

8 rue des Vindits (siège social)
50130 CHERBOURG-en-COTENTIN

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement conjoint représenté par la société :

OREKA Ingénierie (mandataire)

61, rue de l'Abbaye
50100 CHERBOURG-en-COTENTIN

Co-traitants :

ATELIER VERT-LATITUDE

39 Avenue du 6 juin
14000 CAEN

SHEMA

Les Rives de l'Orne
15 Avenue Pierre Mendès France
14018 CAEN

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du programme d'aménagement du secteur du Grand Saint-Lin sur la commune de Valognes.

■ **Date de la notification du marché public : 19 Juillet 2019**

■ **Durée d'exécution du marché public : à compter de la date de notification du marché jusqu'au rendu définitif de l'étude, soit environ 24 semaines.**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **Tranche ferme : 41 502,00 €**
Tranche optionnelle : 6 225,00 €
TOTAL HT : 47 727,00 €
- Montant TTC : **Tranche ferme : 49 802,40 €**
Tranche optionnelle : 7 470,00 €
TOTAL TTC : 57 272,40 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Rappel de la répartition des prestations du groupement pour la tranche ferme :

Co-traitant	Prestations	Montant € HT	Montant € TTC
OREKA Ingénierie	Expertise urbaine et architecturale	22 302,00 € HT	26 762,40 € TTC
Atelier Vert Latitude	Expertise urbaine et paysagère	11 700,00 € HT	14 040,00 € TTC
SHEMA	Expertise juridique et financière	7 500,00 € HT	9 000,00 € TTC

Les parties sont dans l'obligation de réaliser un avenant au présent marché, en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, afin de prendre en compte la modification introduite dans la mission du cotraitant la Shéma.

En effet, suites aux réflexions menées dans le cadre de l'étude (diagnostic/scénario d'aménagement), la réalisation d'une maîtrise d'œuvre urbaine a été écartée et l'intervention de la Shéma a de ce fait été revue à la baisse.

Son intervention ne s'est finalement pas révélée être nécessaire sur l'aspect suivants :

- phasage du scénario retenu
- estimation financière
- présentation des différents modes opératoires

Ce cotraitant n'a de plus pas participé aux réunions des deux comités de pilotage de la phase 2.

Ainsi son intervention se limite à 3 demi-journées au lieu des 4,5 jours initialement prévus.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**

- Montant HT : **-2 250,00 €**
- Montant TTC : **-2 700,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **-5,4 %**

Nouveau montant de la tranche ferme :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **39 252,00 €**
- Montant TTC : **47 102,40 €**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **45 477,00 €**
- Montant TTC : **54 272,40 €**

■ Incidence sur la répartition du montant par co-traitant pour la tranche ferme :

Co-traitant	Prestations	Montant en € H.T	Montant en € T.T.C
OREKA Ingénierie	Expertise urbaine et architecturale	22 302,00 € HT	26 762,40 € TTC
Atelier Vert Latitude	Expertise urbaine et paysagère	11 700,00 € HT	14 040,00 € TTC
SHEMA	Expertise juridique et financière	5 250,00 € HT	6 300,00 € TTC
	Nouveau montant total du marché	39 252,00 € HT	47 102,40 € TTC

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pascal POMMIER Directeur SAS OREKA Ingénierie	Cherbourg-en-Cotentin Le	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Madame Christèle CASTELEIN

Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

A : Cherbourg-en-Cotentin, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent
avenant »

..... A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)